

Service Régional Académique de l'Enseignement Supérieur

Bordeaux, le 19 novembre 2025

Rectorat de région académique Nouvelle-Aquitaine 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour 33000 Bordeaux France Arrêté n°25-875 du 18 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers.

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine Recteur de l'académie de Bordeaux et Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers est composée comme suit :

Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants	
Mme Laurence MAGET-SIEGEL, Directrice générale du Crous de Poitiers.	M. Christophe Dubois, Directeur adjoint du Crous de Poitiers.	
Mme Farah Henni, Directrice de la Vie étudiante, Crous de Poitiers.	Mme Sabrina Ciesa-Calcagni, Responsable DSE, Crous de Poitiers.	
M. Quentin Guillemain, Directeur du site La Rochelle-Niort, Crous de Poitiers.	Mme Isabelle Barré, Directrice adjointe du site La Rochelle-Niort, Crous de Poitiers.	
Mme Fabienne Mertz, Responsable CVEC et job étudiant, Crous de Poitiers.	Mme Elodie André, Assistante de direction, Crous de Poitiers.	

Représentants pour les étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
ORE : "Coordination étudiante"	Alexandre JAUD	
ORE : « FAGE »	Louis BOUTINEAU	Lucie MOREL
ORE: « UNI »	Inès OUZAID	Benjamin DULONG
ORE: « Union Étudiante »	Lily SAVERIMOUTOU CHAPON	

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, ci-après désigné : M Jambrun Dimitri, Chargé régional enseignement supérieur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Poitiers et affiché dans ses locaux.

Article 4

La Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine et par délégation Le Recteur délégue à l'Enseignement supérieur à la Recherche et à l'Innovation

Emmanuel ROUX

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.